

## VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Junglinster se propose d'engager dans les meilleurs délais

### **UN RÉDACTEUR B1 technique ou administratif (m/f)**

pour les besoins du service des autorisations de construire

**Degré d'occupation: 100%**

*Missions :*

- *L'analyse des plans d'autorisation de construire*
- *Le suivi des dossiers d'autorisation*
- *L'information et l'accompagnement des citoyens, architectes et du secteur public*

Les candidats doivent :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne;
- satisfaire aux conditions d'études et de formation requises ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives ;
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement B1, sous-groupe technique ou administratif.

Préférence pourra être donnée aux candidat(e)s ayant une nomination définitive dans le domaine relatif au poste visé et/ou ayant acquis une certaine expérience professionnelle dans le secteur communal.

L'engagement et la rémunération se feront selon les conditions et modalités du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande pour le **7 novembre 2024** au plus tard au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster, boîte postale 14, L-6101 Junglinster.

Sont à joindre à la candidature :

- une notice biographique ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait récent de l'acte de naissance ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une copie de la carte d'identité/passeport ;
- une copie des diplômes d'études et certificats requis ;
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité ;
- le cas échéant, une copie de la délibération ayant comme objet la nomination définitive ;
- une photo récente.

En déposant sa candidature, l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Junglinster, le 19 octobre 2024  
Le collège des bourgmestre et échevins,  
Bernard Ries, bourgmestre  
Raphaël Schmitz, échevin,  
Gilles Baum, échevin.